

4.2 Finalités

Axe 1 : Réussite éducative (inclus tous les aspects de l'apprentissage et l'inclusion scolaire)

Énoncé : Les élèves/enfants, dans un environnement d'apprentissage inclusif, acquièrent des compétences contribuant à leur réussite éducative selon leur potentiel.

Définition: La réussite éducative comprend la réussite scolaire (lire, écrire, compter) mais aussi le développement global des jeunes, tant sur le plan physique, intellectuel, affectif, social et moral.

Indicateurs de réussite :

- *L'élève est en mesure de réussir les exigences des programmes d'études du MEDPE.*
 - *L'élève est en mesure d'obtenir les crédits nécessaires afin de recevoir le diplôme d'études secondaires.*
 - *L'élève développe son esprit entrepreneurial.*
 - *L'élève a un projet vie-carrière.*
-



**Conseil
d'éducation**

Catégorie : 4. Les Fins en éducation

Sujet : 4.2 Finalités

Page 2 de 3

Adoptée le : juin 2006

Révisée le : avril 2016

Axe 2 : Mieux-être

Énoncé : *Les élèves/enfants acquièrent des attitudes et compétences favorisant leur épanouissement personnel et social.*

Indicateurs de réussite :

- *L'élève se sent en sécurité à l'école.*
- *L'élève respecte et apprécie les différences de chacun.*
- *L'élève apprend à faire preuve de résilience à l'école.*
- *L'élève est engagé et motivé à l'école.*
- *L'élève développe des habitudes de vie saines et actives.*

Axe 3: Construction identitaire

Énoncé : *Les élèves/enfants acquièrent des compétences leur permettant de construire leur identité dans toutes les sphères.*

Indicateurs de réussite :

- *L'élève développe et met à profit ses talents et ses forces à l'école et dans sa communauté.*
 - *L'élève connaît et apprécie les diverses cultures de l'Acadie, de la francophonie et du monde.*
 - *L'élève est un citoyen responsable en s'engageant dans son école et sa communauté.*
 - *L'élève communique clairement ses idées et est à l'aise de s'exprimer.*
-

Adoptée le : juin 2006

Révisée le : avril 2016

Axe 4: Petite enfance

Énoncé : *Les enfants de 0 à 8 ans acquièrent des habiletés qui contribuent à leur développement global, favorisant les diverses transitions en milieu d'apprentissage.*

Définition : *Selon l'UNESCO, la petite enfance se définit comme la période qui va de la naissance à l'âge de 8 ans. Elle insiste sur le développement global de l'enfant – en veillant à répondre à ses besoins sociaux, émotionnels, cognitifs et physiques – afin de créer une fondation solide et large qui le prépare à l'apprentissage tout au long de sa vie et à son bien-être.*

Indicateurs de réussite

- *L'enfant est prêt pour l'école.*
 - *L'enfant développe un langage et une communication selon son niveau de développement.*
 - *L'enfant se situe à son niveau de développement cognitif et possède les connaissances générales.*
 - *L'enfant acquiert un bien-être physique et moteur adéquat.*
-